

Nous voici dans la dernière année pleine du mandat et pourtant 2025 ne sera pas une année en roue libre. La fin de mandat voit se concrétiser de nombreux projets cohérents, en bonne partie issus de la dynamique de Petites Villes de Demain.

La Communauté de communes, sous l'impulsion de Mens et d'autres communes, souhaite porter une réflexion sur le logement dans le Trièves, avec la proposition d'une ligne budgétaire dédiée lors du vote du budget 2025 en avril. Il sera également proposé une adhésion à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local), ce qui pourra accompagner les communes dont Mens, dans l'investissement foncier pour des projets structurants. Un excellent outil pour le volet Renouvellement Urbain de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Mens, dont la dynamique s'amplifie.

Cette année, nous allons finir l'isolation des combles de la mairie avec une opération de restauration et de stockage de la très belle collection des drapeaux de conscrits.

Conjointement avec le Département, nous allons reprendre les réseaux et la rue entre le café des Sports et la T'réseau. Nous allons effectuer des travaux de rénovation de l'église et une troisième tranche de travaux à la piscine (sanitaires, local d'accueil et économies d'énergie). Et, bien sûr, continuer les investissements sur la voirie, les chemins, les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Nous finaliserons les études et la préparation des dossiers pour les chantiers 2026 dont la création du Tiers-Lieu place de la mairie, la rénovation du temple, des fontaines, la création du réseau d'assainissement à Préfaucou et Menglas.

Mens souhaite lancer en 2025 la végétalisation d'espaces publics, un Atlas de la Biodiversité Communale et des actions de nature et santé.

Le dernier chantier important de 2025 est la révision du PLU et du SPR. Vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer à plusieurs reprises. 2025 sera l'année de l'enquête publique. D'ici là, ce printemps, de nombreux temps publics (réunions d'information et d'échanges et/ou ateliers ou balades) sont prévus, dont une réunion sur le PADD (pour définir les objectifs de Mens dans les années à venir). La finalisation de ces documents d'urbanisme est vivement attendue par des porteurs de projets privés et par la commune : rénovation du centre bourg, énergies renouvelables, densification et diversification de l'habitat, Pré Colombon, protection des commerces... alors que de nombreuses règles sont obsolètes. La lutte contre les passoires thermiques, la sobriété foncière et le manque de logement exigent sans attendre une adaptation en profondeur de nos règles d'urbanisme.



Photo : © Yvan Orecchioni

02	INFOS MUNICIPALES
08	VIE DU VILLAGE
11	COIN DES ASSOCIATIONS
14	EXPRESSION DE LA MINORITÉ
16	ÉTAT CIVIL ET PORTRAIT



OPAH RU :

UN LARGE PANEL D'AIDES À DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES

Pour rappel, l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est mise en place à Mens depuis 2023. Ce dispositif permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti, d'amélioration de l'offre de logements en particulier locatifs, de lutte contre l'habitat insalubre ou indigne et, le cas échéant, de requalification des quartiers anciens ou dégradés. Elle vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie sur différents aspects :

- Adaptabilité du logement pour rester plus longtemps chez soi,
- Confort de logement (au niveau énergétique),

- Augmentation de l'offre (sortie de vacance),
- Entretien du patrimoine.

Il s'agit d'une convention signée en juillet 2023 qui prend la forme d'aides financières et de services d'accompagnement effectué par SOLIHA. Ce contrat lie la commune de Mens, l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat, acteur central des OPAH) et l'Etat, pour une durée déterminée de 5 ans (2023-2028).

Contact SOLIHA : Numéro Vert : 0 800 111 237 / www.iseresavoie.soliha.fr

1) A DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Il existe plusieurs aides et dispositifs destinés aux propriétaires occupants qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique, en particulier à travers des programmes comme **MaPrimeRénov'**, **Adapt'**, et des exigences liées au **logement décent**. Voici un aperçu détaillé des aides disponibles par thématique.

Aides propriétaires bailleurs : Loc'avantages / Habiter Mieux

Volets	Situation et/ou nature des travaux	ANAH			Commune de Mens
		Plafond des travaux subventionnables	Taux maximum de la subvention	Prime Habiter Mieux	Taux maximum de la subvention ou prime
VOLET 1 : LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT (possibilité de dérogation étiquette D)	travaux lourds de réhabilitation logement indigne ou très dégradé (peril, insalubrité ou dégr. ID ≥ 0,55)	1 000 € HT /m ² (max. 80 m ²)	35 % du montant HT des travaux	1500 € / logement + 500 € si sortie de passoire énergétique	10% HT des travaux éligibles ANAH plafond 8 000 €
	travaux de sécurité et insalubrité - petite LHI - travaux dégradation moyenne (0,35 ≤ ID < 0,55) ; - procédure RSD ou contrôle de décence		25 % du montant HT des travaux	gain 35 % et classe D	5% HT des travaux éligibles ANAH
VOLET 2 : PRIME A L'ADAPTATION	- > 70 ans - 60-69 ans : GIR - handicap incapacité 50% ou PCH	750 € HT /m ² (max. 80 m ²)	35 % du montant HT des travaux	-	-
TRANSFORMATION D'USAGE	travaux de transformation d'usage atteindre étiquette C ; TVA à 20 %		25 % du montant HT des travaux	1500 € / logement + 500 € si sortie de passoire énergétique	-
VOLET 3 : RENOVATION ENERGETIQUE	gain énergétique de 35 % et étiquette D min.			gain 35 % et classe D	1 000 €
VOLET 4 : VALORISATION DU PATRIMOINE					20 % des travaux HT (plafond 2 000 €) + 1 000 € exceptionnels pour les façades donnant sur la rue
VOLET 5 : LUTTE CONTRE LA VACANCE ET REMISE SUR LE MARCHÉ LOCATIF				prime vacance 5 000 €* vacance de + de 2 ans voir conditions ANAH	2 000 € vacance de + de 3 ans

2. PARCOURS DE SERVICE

Aides propriétaires occupants : MaPrimeRénov' / Adapt' / Logement décent

Volets	Situation et/ou nature des travaux	ANAH			Commune de Mens
		Plafond des travaux subventionnables	Taux maximum de la subvention	Détails	Taux maximum de la subvention ou prime
VOLET 1 : LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT	travaux lourds de réhabilitation logement indigne ou très dégradé	70 000 € HT	80 % : très modestes (rejet TTC 100 %) ; 60 % : modestes (rejet TTC 80 %)	Sortie de passoire : + 30 % HT (pour de 2 classe = E min.)	10% HT des travaux éligibles ANAH (gain 25% et classe D)
	petits travaux de sécurité et insalubrité qui n'atteignent pas l'étiquette E	50 000 € HT	50% : modeste et très modestes		
VOLET 2 : LUTTE CONTRE LA PERTE D'AUTONOMIE DANS L'HABITAT	- > 70 ans - 60-69 ans : GIR - handicap incapacité 50% ou PCH	22 000 € HT	70 % : très modestes ; 50 % : modestes	-	500 €
VOLET 3 : RENOVATION ENERGETIQUE	Saut de 2 classes	40 000 € HT	80 % : très modestes (rejet TTC 100 %) ; 60 % : modestes (rejet TTC 80 %)	Sortie de passoire : + 10 % (F et G = D min.)	1 000 €
	Saut de 3 classes	55 000 € HT	80 % : très modestes (rejet TTC 100 %) ; 60 % : modestes (rejet TTC 80 %)		
	Saut de 4 classes	70 000 € HT			
VOLET 4 : VALORISATION DU PATRIMOINE					20 % des travaux HT (plafond 2 000 €) + 1 000 € exceptionnels pour les façades sur rue
VOLET 5 : LUTTE CONTRE LA VACANCE ET REMISE SUR LE MARCHÉ LOCATIF	vacance de + de 3 ans (primo-accédant)				2 000 € vacance de + de 3 ans (primo-accédant)

2) A DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Pour les aides aux propriétaires bailleurs, deux dispositifs existent et peuvent être complémentaires. MaPrimeRénov' est une aide financière attribuée pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les logements. Elle s'adresse aux propriétaires de logements (occupants ou bailleurs), ainsi qu'aux syndicats de copropriété pour les parties communes. Le montant de l'aide dépend des revenus du foyer et de la nature des travaux à réaliser.

Le dispositif Loc'Avantages, quant à lui, est destiné à inciter les propriétaires-bailleurs à réaliser des travaux de rénovation dans leurs logements locatifs, dans le cadre de la location à des prix maîtrisés. L'objectif est de permettre aux bailleurs de bénéficier d'avantages fiscaux en contrepartie de la location de leur bien rénové à des loyers modérés.

Aides propriétaires bailleurs : Loc'avantages / Habiter Mieux

Volets	Situation et/ou nature des travaux	ANAH			Commune de Mens
		Plafond des travaux subventionnables	Taux maximum de la subvention	Prime Habiter Mieux	Taux maximum de la subvention ou prime
VOLET 1 : LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT (possibilité de dérogation étiquette D)	travaux lourds de réhabilitation logement indigne ou très dégradé (périmètre, insalubrité ou dégr. ID ≥ 0,55)	1 000 € HT /m ² (max. 80 m ²)	35 % du montant HT des travaux	1500 € / logement + 500 € si sortie de passoire énergétique gain 35 % et classe D	10% HT des travaux éligibles ANAH plafond 8 000 €
	travaux de sécurité et insalubrité - petite LHI - travaux dégradation moyenne (0,35 ≤ ID < 0,55) ; - procédure RSD ou contrôle de décence	750 € HT /m ² (max. 80 m ²)	25 % du montant HT des travaux		5% HT des travaux éligibles ANAH
VOLET 2 : PRIME A L'ADAPTATION	- > 70 ans - 60-69 ans : GIR - handicap incapacité 50% ou PCH		750 € HT /m ² (max. 80 m ²)	35 % du montant HT des travaux	-
TRANSFORMATION D'USAGE	travaux de transformation d'usage : atteindre étiquette C ; TVA à 20 %		25 % du montant HT des travaux	1500 € / logement + 500 € si sortie de passoire énergétique gain 35 % et classe D	-
VOLET 3 : RENOVATION ENERGETIQUE	gain énergétique de 35 % et étiquette D min.				1 000 €
VOLET 4 : VALORISATION DU PATRIMOINE					20 % des travaux HT (plafond 2 000 €) + 1 000 € exceptionnels pour les façades donnant sur la rue
VOLET 5 : LUTTE CONTRE LA VACANCE ET REMISE SUR LE MARCHÉ LOCATIF				prime vacance 5 000 €* vacance de + de 2 ans voir conditions ANAH	2 000 € vacance de + de 3 ans

LES LOCATAIRES ONT LEUR MOT À DIRE

Pour rappel, un propriétaire bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent et en tant que locataire vous avez des droits !

Si l'OPAH-RU accompagne les propriétaires sur les dossiers de travaux et d'amélioration de leurs logements, la remontée de besoins peut aussi se faire par le locataire : besoins d'améliorations au niveau énergétique (système de chauffage, changement de fenêtres, isolations, etc.), accessibilité du logement... La décision revient au propriétaire de faire ou non les travaux demandés mais l'accompagnement avec SOLIHA facilite les démarches et peut motiver le propriétaire à accepter.

Cependant, si les besoins sont plus importants et touchent à des questions d'habitat dégradé (non-décente ; non-conformité aux règles d'hygiène et de salubrité ; risque pour la sécurité...), les démarches sont différentes et varient selon le type de dégradation.

Pour plus d'informations sur ces sujets, nous vous invitons à aller sur le site de l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) ou de contacter la Mairie qui pourra vous aiguiller sur des contacts.

Contact : ANIL, possibilité de rendez-vous à Mixages, rue docteur Senebier, 38710 Mens, le **3^e jeudi du mois de 10h00 à 12h00.**

UN POINT SUR LA VACANCE DE PLUS DE 3 ANS

En partant des premières données fournies par les Services de l'État, qui faisaient état d'une centaine de logements potentiellement vacants sur la commune de Mens, un travail d'affinage a été réalisé par la municipalité. Après analyse, celle-ci a pu identifier une trentaine de logements effectivement vacants.

REMETTRE DE LA NATURE AU CŒUR DU VILLAGE

L'objectif est de rafraîchir les rues du centre-ville, de le rendre agréable à la déambulation ; de créer un lien social, de favoriser les échanges entre les habitants et de participer à l'embellissement de l'espace public et à l'enrichissement du patrimoine végétal.

S'y ajoute un enjeu de santé publique : réduction de la température estivale, amélioration de la qualité de l'air, bien-être.

Concrètement, dans le cadre de la végétalisation des espaces publics et à la suite de l'étude de l'AURG (voir TUM d'avril 2024), nous avons signé un devis pour effectuer des écoutages de l'enrobé et des décaissements autour des arbres existants et de petites zones de rencontre piétonnes en y ajoutant de la terre végétale et en y replantant des petits plants, arbustes, vivaces, rosiers, etc... Les travaux se dérouleront au printemps et sur quelques places du centre-bourg (Place de la Mairie, Place Tannon Bonnet, Place Paul Brachet, Place Bérenger).

PERMIS DE VÉGÉTALISER : UN OUTIL À DISPOSITION DES HABITANTS

Avec des habitants de la place Bérenger, nous allons lancer une expérimentation d'un « Permis de végétaliser », qui pourrait ensuite s'étendre à l'échelle de la Commune.

Le permis de végétaliser consiste en une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public.

Il prendra la forme d'une convention avec la Mairie. Il permet des plantations et un entretien « à la carte », adaptés à la disponibilité de chacune et de chacun.

La commune s'engage à prendre en charge les travaux permettant de livrer des espaces « prêts à jardiner » (percée du trottoir, création de la fosse de plantation, apport de la terre végétale...) et le bénéficiaire s'engage à entretenir cet espace en respectant les consignes du guide pratique associé à la convention.

HÉLÈNE BOUZID ET CLAUDE DIDIER



Commune de Mens



**ENSEMBLE CONSTRUISONS
LE PROJET DE RÉVISION
DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**

Le 21 mars 2025 à 10h
Rendez-vous au hameau de Menglas

Circuit organisé à Menglas pour identifier ensemble ce qui « fait patrimoine » sur le territoire, notamment dans un hameau.
Comment le protéger? Comment le faire évoluer ?



Le stationnement étant limité sur le hameau, veuillez privilégier le co-voiturage.

Renseignements : mairie de Mens - 04 76 34 61 21

DES TRAVAUX À L'ÉGLISE

La commune de Mens prévoit des travaux de préservation et de restauration de l'Église Notre Dame de Mens afin d'assurer sa pérennité, mais également de permettre son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ce chantier qui se déroulera sur l'année 2025 devrait débuter ce printemps.

Plus de détails, notamment un planning plus précis, vous seront notifiés dans le TUM du mois d'avril.

ALICE ARGOUD, DU SERVICE URBANISME

« Le patrimoine de Mens, ce n'est pas que celui du centre-bourg. Les hameaux, leur architecture, l'insertion dans le grand paysage méritent aussi notre attention. Après les deux balades urbaines de juillet 2024, la mairie de Mens et le bureau d'étude de révision du SPR proposent cette sortie à Menglas, avec l'idée de réfléchir ensemble sur comment protéger et comment faire évoluer ce patrimoine des hameaux. »

RÉVISION DU PLU ET INTERCOMMUNALITÉ

Les discussions en conseil communautaire et en conférence des maires du Trièves montrent que la mutualisation des nouvelles Zones d'Activités (ZA) à l'échelle du territoire en matière de consommation foncière, dont celle des Appreaux à Mens, sera probablement proposée par la Communauté de communes du Trièves à l'EP SCOT, Etablissement Public du Schéma de COhérence Territoriale de la grande région grenobloise, afin que les communes d'accueil de ces ZA ne soient pas injustement impactées toutes seules par la consommation foncière liée à ces projets qui profiteront à tout le territoire.

Il n'y aura pas de construction d'un PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, pendant ce mandat. Si, en 2026, le nouveau conseil communautaire le décidait, l'élaboration de ce PLUI prendrait au moins 3 ans. **Il n'est pas question d'attendre 2029 pour nous doter d'outils d'urbanisme à Mens facilitant la mise en œuvre des actions de Petites Villes de Demain et notamment une politique active du logement¹.** Ce travail mené à Mens dans la révision du PLU sera tout à fait utile pour l'élaboration d'un éventuel PLUI, que nous souhaitons.

La commune de Mens n'est pas la seule du Trièves à réviser ou à élaborer un PLU en cette fin de mandat. Cette démarche n'est en rien coupée de l'intercommunalité, Mens est soucieuse de solidarités intercommunales comme de projets de territoire et la dynamique de Petites Villes de Demain concerne le bassin de vie et pas uniquement Mens.

Nous travaillons avec notre bureau d'étude de révision du PLU et **en concertation avec l'EP SCOT** sur l'anticipation des objectifs de consommation foncière fixés par la loi et que le SCOT définira pour nos communes.

Cette anticipation permettra d'intégrer facilement, le moment venu, les chiffres définitifs donnés par le SCOT à Mens, par une modification simplifiée de notre nouveau PLU, sans frais importants et sans enquête publique.

CLAUDE DIDIER

1. Voir l'encadré du TUM de février sur les nombreux objectifs de la révision de notre PLU.

OUVERTURE PROCHAINE DU POINT INFO TOURISME

L'Office de tourisme (géré par la Communauté de communes) devient le Point Info Tourisme de Mens (pris en charge par la commune).

En attendant l'ouverture du futur Tiers-Lieu en 2027, le Point Info Tourisme (PIT) s'installera début avril dans les locaux de l'ancien Office de tourisme rue du Breuil. Ouvert toute l'année, il accueillera les touristes mais aussi les habitant·es en quête d'informations sur les activités, la culture, la vie locale. Les services aux associations (photocopieuse, boîte aux lettres) y prendront également place. Plus d'infos dans le TUM d'avril !

CHARLOTTE RASTELLO

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET DE TIERS-LIEU À MENS ?

Des livrets d'information sont à consulter à l'espace culturel, à l'accueil de la mairie, à la T'réseau, à Mixages et à la médiathèque de Mens ou bien en ligne à la page <https://www.mairie-de-mens.fr/petite-ville-de-demain/projets/>

CHARLOTTE RASTELLO



CE QU'IL FAUT RETENIR DES CONSEILS MUNICIPAUX DE NOVEMBRE 2024 À FÉVRIER 2025

Voici une présentation thématique des temps forts des conseils municipaux de novembre 2024 à avril 2025. Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité, sauf décompte des voix précisé.

LES PRÉSENTATIONS DE STRUCTURES OU DE PROJETS

- ➔ en novembre, évolution des effectifs du personnel communal depuis 2010 : stabilité en équivalent temps pleins en dehors de la création du poste de cheffe de projet de Petite Ville de Demain, largement financé par l'État
- ➔ en janvier, travaux de la commission égalité de genre
- ➔ en février, dossier de candidature de Mens à un Atlas de la Biodiversité Communale et dossier nature et santé (reconnexion à la nature) auprès de l'Agence Régionale de la Santé

LES DÉLIBÉRATIONS STRUCTURANTES

FINANCES

- ➔ en décembre, adoption des tarifs municipaux de 2025
- ➔ en décembre, approbation des tarifs 2026 de l'eau et de l'assainissement
- ➔ en janvier, ajustement des tarifs des logements communaux eu égard aux DPE, Diagnostics de Performance Énergétique
- ➔ en janvier, principe de recours à l'emprunt pour financer l'avance du FCTVA et des subventions restant à percevoir (rue des Alpagnes)

PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

- ➔ en décembre, mise à jour du règlement des subventions de l'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain)

RESSOURCES HUMAINES :

- ➔ en novembre, création au 1^{er} février 2025 d'un poste permanent de comptable au grade de rédacteur à 20h/mois au lieu de 17h 30 au grade d'adjoint administratif
- ➔ en novembre, adhésion à la convention de participation de la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents
- ➔ en décembre, autorisation de recruter des agents contractuels en remplacement des agents publics momentanément indisponibles
- ➔ en décembre, création d'un poste non permanent de catégorie B pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire de l'activité (poste de coordination pour la reprise en interne de missions externalisées) : 10 voix pour, 3 abstentions
- ➔ en janvier, création d'un poste permanent d'animation du Tiers-Lieu, de catégorie B, à 24h/

- mois, et d'un poste permanent d'assistant administratif, de catégorie C, à 30h/mois (on était arrivé au bout des possibilités de renouvellement de ces postes en CDD) : 10 voix pour, 3 voix contre
- ➔ en février, création d'emplois non permanents à la piscine

AUTRES SUJETS

ENVIRONNEMENT ET EAU-ASSAINISSEMENT

- ➔ en décembre, adoption du programme des travaux d'assainissement 2024 - 2028
- ➔ en décembre, adoption d'une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels 38 pour l'assistance à la gestion de l'Espace Naturel Sensible du marais des Mines et d'une convention avec le SYMBHI pour une étude sur le ruisseau des Mines sur l'ensemble du bassin versant
- ➔ en février, candidature de la commune de Mens à un Atlas de la Biodiversité Communale

BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS :

- ➔ en novembre, approbation du principe de délégation de service public pour le camping, 11 voix pour et 3 voix contre
- ➔ en janvier, demande de subvention pour étude et travaux de restauration de l'église
- ➔ en février, contrat de location avec la CCT des locaux de l'ancien Office de Tourisme et convention avec la même CCT du Point d'Information Touristique de la commune de Mens

DIVERS

- ➔ en décembre, adoption du rapport d'artificialisation des sols de Mens
- ➔ en janvier, élection des membres de la commission de délégation de service public, composée du maire, de deux élus de la majorité et d'un de la minorité

QUESTIONS DIVERSES (SANS PARLER DES FESTIVITÉS ANNONCÉES ET DÉCRITES)

- ➔ en novembre, échanges sur la prise de compétence eau et assainissement par la CCT, alors que le transfert ne devrait plus être obligatoire.
- ➔ en novembre, solidarité intercommunale sur la fièvre catarrhale qui touche les troupeaux d'ovins
Accès aux PV des conseils municipaux : <https://www.mairie-de-mens.fr/m1-mairie/m1-dates-et-cr-conseil-municipal/>

Nous rappelons que les conseils municipaux sont publics. Bienvenue ! Prochain conseil le mardi 18 mars 2025 à 18h 30.

CLAUDE DIDIER

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE DE MENS RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2025

Elle concerne les enfants nés en 2022 ainsi que les enfants nés en 2021 et 2020 arrivant sur la commune.

Vous devez vous rendre à la mairie de votre commune avant le 20 Avril, muni du livret de famille et du carnet de vaccinations, afin d'établir une demande d'inscription qui sera transmise à la Communauté de communes du Trièves.

Une visite des locaux sera proposée au mois de juin.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la directrice de l'école.

FRANÇOISE STREIT, 04 76 34 60 44

EMPLOIS SAISONNIERS : LA MAIRIE RECRUTE !

La commune recherche des agent.es polyvalent.es (majeurs) pour assurer l'accueil de la piscine, la billetterie et la tenue de la caisse, assurer également le ménage quotidien des sanitaires et participer à la cohésion d'équipe avec les maîtres-nageurs :

➔ **1 poste à temps partiel du lundi 26 mai au 31 août 2025 inclus**

En amont de l'ouverture, le 28 mai, l'agent.e travaillera 2 journées de 7h pour mettre en place

l'organisation de la piscine pour la saison (préparation matérielle et des plannings, communication, etc). L'agent.e sera amené.e à travailler en Mairie du lundi au vendredi (organisation du temps de travail à voir avec la secrétaire générale).

Dès l'ouverture de l'équipement, le 28 mai, l'agent.e travaillera 22h/sem qui seront à répartir selon les plages horaires d'ouverture de la piscine l'agent.e travaillera :

Ouverture de la piscine du 28 mai au 6 juillet :
mercredi/samedi/dimanche : 12h-18h20 ;
En juillet et août : tous les jours : 10h-19h15.
Travail possible dimanche et jours fériés.

➔ **2 postes à temps complets / mois (35 heures hebdomadaires) : du 5 au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août 2025 inclus (travail possible dimanche et jours fériés) répartis sur les plages horaires d'ouverture de la piscine en juillet et août, soit tous les jours : 10h-19h15.**

Possibilité de travailler les 2 mois consécutifs.

Date limite des candidatures : lundi 14 avril.

Lettre de motivation et CV à déposer à l'accueil de la mairie ou à adresser par mail à :

dgs@mens.fr

UNE SUGGESTION DE LECTURE PAR LA COMMISSION ÉGALITÉ DE GENRE

Après une année de propositions d'albums jeunesse autour de l'égalité de genre, la commission municipale sur l'égalité de genre vous propose cette année des ouvrages à destination d'un public adolescent. Des ouvrages à partager pour faire avancer, ensemble, nos représentations du genre !

BD de 54 pages

Scénario : Nadja Spiegelman

Dessin et couleurs : Sergio Garcia Sanchez

Traduction : Alice Delarbre

Parution : 2023

Blancaflor raconte l'histoire d'une fille, enfant d'ogre, qui possède des pouvoirs secrets. Lorsqu'un jeune prince décide de relever les 3 défis de l'ogre, Blancaflor remue ciel et terre pour aider le prince dans sa quête, contre son propre père.

Dans ce conte l'on découvre une jeune fille qui ne se limite pas à la recherche de l'amour. Ses pouvoirs magiques sont puissants et elle a les capacités de les utiliser. Cependant, craignant que le prince la juge prétentieuse en les découvrant, elle agit en secret. Le prince, un peu naïf, se croit

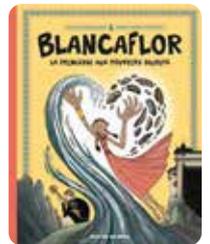
ainsi simplement chanceux de ce qui lui arrive!

Cette version moderne d'un conte latino-américain met à l'honneur une femme forte et indépendante, et cela fait du bien ! Il met aussi en lumière le travail que bien des femmes font dans l'ombre : celui du soutien à leurs proches et à l'organisation familiale.

Bienvenue le jeudi 20/03 à 9h en mairie pour la prochaine réunion de la commission : secretariat@mairie-de-mens.fr

LA COMMISSION « ÉGALITÉ DE GENRE »

La commission égalité de genre sera présente sur le marché du 1^{er} mars avec une animation pour annoncer les événements du WE du 8 mars (voir page suivante).



7 ET 8 MARS : DROITS DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA-FAMILIALES



Les Communes de Mens et de Châtel-en-Trièves, en partenariat notamment avec la CCT, organisent un évènement sur les droits des femmes et la lutte contre les violences conjugales et intra-familiales.

Les entrées à la conférence, à l'atelier et aux spectacles sont gratuites.

7 & 8 MARS 2025

DROITS des femmes et LUTTE contre les violences conjugales et intrafamiliales

À MENS & À CHÂTEL-EN-TRIÈVES

VENDREDI 7 20H
SALLE DES SAGNES – MENS

PIÈCE DE THÉÂTRE
« Une farouche liberté »
ou la vie de Gisèle Halimi
par la cie ATHEM

SAMEDI 8 9H30
À PARTIR DE
LA MARMOTIÈRE – CHÂTEL-EN-TRIÈVES

ACCUEIL
autour d'une collation

10H > CONFÉRENCE/DÉBAT

12H > REPAS PARTAGÉ

14H > ATELIER ARTISTIQUE
Production d'affiches sur les droits des femmes – **tout public, encadré par Anne Leïla Ollivier, Plasticienne**

2 EXPOSITIONS

« Femmes remarquables »
Association Les Égales

« Fameuses femmes »
Anne Leïla Ollivier

20H SAMEDI 8
SALLE DES SAGNES – MENS

PIÈCE DE THÉÂTRE
« Stabat Mater Furiosa »
ou la rage d'une femme contre l'esprit guerrier de l'homme de guerre
par la cie SEMILLA

POT DE L'AMITIÉ
à la fin du spectacle.
Échanges avec les artistes.

Sur place : stand d'information, de documentation et d'écoute. Littérature enfance/jeunesse/adulte sur la thématique, en partenariat avec **La Palpitante** et la médiathèque de Mens.

Portraits de l'exposition « Fameuses femmes » d'Anne Leïla Ollivier



Compagnie Semilla Atelier Théâtral et d'Expression en Matheysine

LOCATION DE BROYEUR

Vous souhaitez produire un super broyat pour la venue du printemps et valoriser vos branchages directement chez vous ?

N'hésitez pas à venir emprunter notre broyeur électrique* !

- Caractéristique de l'appareil :
- Hauteur: 116 cm
- Poids: 24 kg
- Diamètre max. des branches : Ø 35 mm

* sous contrat de location / humains non-compris !

Conditions : être adhérent.e à l'association et pouvoir venir chercher le broyeur

Tarif : 10€ la journée, 15€ le WE et 5€ la ½ journée

Contact : 322 rue des Terres du Ruisseau à Mens, 04 76 34 74 85, accueil@tc-e.fr

ASSOCIATION TERRE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT
(anciennement Trièves Compostage et Environnement)



UNE NOUVELLE ENTREPRISE À MENS :

Le Troncsonneur vous propose désormais ses services pour l'abattage ou l'élagage de vos arbres.

Contact : D'aversa Paco /
0789255170
letoncsonneur@gmail.com



TROC DE GRAINES, AG DES POUCES VERTES LE SAMEDI 22 MARS À MENS

Troc de graines sur la place de la mairie de 9h à 12h : échange gratuit de graines sur le marché de Mens. Chacun peut déposer et/ou récupérer des graines de fleurs, légumes et aromates. C'est le moment de préparer une nouvelle saison au potager !

À 10h, rejoignez l'assemblée générale des Pouces Vertes à l'Espace culturel.



**LE SAMEDI 22 MARS 2025
À 9H30**

Conférence sur le piégeage du frelon asiatique pour les apiculteurs et élus référents de la Communauté de communes du Trièves.

À la Salle associative de la Dondelle, 122 chemin de la vie creuse, 38650 Saint Martin-de-la-Cluze

LE CLUB BEL ÂGE ET L'ASSOCIATION CUEILLE LA VIE DE L'EHPAD L'OBIYOU

organisent conjointement un loto au profit des résidents de l'Ehpad et des activités du Club **le jeudi 6 Mars à 14h à la Salle des Sagnes**

Nombreux lots - Bonne humeur assurée

ROGER BILLET , CUEILLE LA VIE

L'ADMR DE MENS RECRUTE AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE ET AIDE À DOMICILE

- Assurer et Accompagner les gestes du Quotidien
- C'est Offrir la Tranquillité à Domicile

La **Bienveillance** et la **Discrétion** sont dans votre nature.

La **Patience** et l'**écoute** vous définissent.

La **Rigueur** et le **Sérieux** vous caractérisent.

Les **Relations humaines** vous animent.

Vous savez faire **preuve d'analyse** et avez une **capacité d'adaptation**.

Vous recherchez un métier qui a du sens ? Alors ...

Rejoignez notre équipe de professionnel. le.s

- Indemnité kilométrique à 0,40€
- Assurance professionnelle
- Valorisation des diplômes
- Garantie conventionnelle de la branche de l'aide à domicile
- Primes

Candidatures : 04 76 34 66 67/
admrmens@admr38.org



LA SOIRÉE DU FSE DU COLLÈGE SAMEDI 22 MARS À LA SALLE DES SAGNES

- 19h : Scène ouverte
- 20h30 : Concert pop rock avec Franck, le chanteur des Toon's
- 23h : Bal avec Franck aux platines dès 23h



Entrée 5 euros pour les + de 18 ans
Buvette et restauration sur place
Service de sécurité
On vous attend nombreux !

PREMIER CAFÉ DES ENTREPRENEURS ! JEUDI 20 MARS

Un temps pour échanger entre entrepreneurs individuels.

Sujet de ce 1^{er} café : un atelier artisanal collectif à Mens, comment, pour quoi, pour qui ?

Nous sommes quelques artisans à rechercher un local et à préférer travailler dans un lieu collectif pour échanger, projeter, boire un café... Ce temps est ouvert à toutes les personnes qui ont aussi cette envie. (D'autres cafés auront lieu de manière régulière, avec ou sans sujet du jour.)

RV 9h au bar restaurant Conan et Gaufrette à Mens

Contact: Ghislaine Deniau, Façon nature, 0687783994

LA TABLÉE

VOUS AVEZ PLUS 60 ANS ET BESOIN DE SORTIR DE CHEZ VOUS ?

« La Tablee » c'est la volonté d'offrir un espace de convivialité autour de la table. Elle s'adresse aux personnes âgées, isolées ou ayant des difficultés pour se déplacer.

On cuisine, on discute, on échange des recettes et des nouvelles, on s'assoit en bonne compagnie puis on partage un bon repas. On va chercher les personnes à leur domicile et on les ramène si besoin!

La première Tablee aura lieu le lundi 17 Mars, puis 2 vendredis par mois, de 10h30 à 15h à Mix'ages.

C'est une initiative portée par deux professionnelles, habitantes de Mens, et financée par la conférence des financeurs, c'est gratuit! On met juste une pièce dans le pot à la fin du repas.

Contactez nous pour qu'on s'adapte à vous!

07 82 07 82 36 / slavica.fayard.aes@lilo.org

**SLAVICA FAYARD,
AES (ACCOMPAGNANTE EDUCATIF ET SOCIAL)**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'EN NATURE SIMON.E

L'association En Nature Simon.e a un an ! Ce fut une année de lancement, de semis, de pose de jalons le long du chemin, de tâtonnement et aussi de moments de joie, de concrétisation, de célébration, comme le jour de l'inauguration du Bois des Simon.e (bois communal) ou le premier atelier avec les enfants. Oh joie !

Pour faire le bilan de cette année et projeter le futur, nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 17 mars 2025 de 18h30 à 20h30 à la Salle Ménéil de l'Espace culturel de Mens (place de la mairie). Nous ferons en sorte d'avoir une connexion en visio.

Vous venez ? Contactez le 06 99 72 71 81.



VENEZ DÉCOUVRIR LA POTERIE !

ATELIERS DÉCOUVERTES :

Les Sentiers d'Argile vous propose deux ateliers pour découvrir le modelage :

- samedi 29 mars de 9h30 à 13h
- lundi 14 avril de 18h à 21h30

Vous vous essaieriez à deux techniques et réaliserez au moins deux pièces, un bol au pincé et l'autre à la plaque.

ATELIERS HEBDOMADAIRES-MODELAGE :

Le jeudi de 18h à 21h du 13 mars au 17 avril

Six séances pour concevoir, réaliser et émailler vos pièces.

Selon votre rythme et vos souhaits, vous serez accompagné.e à réaliser des objets avec les techniques de modelage, de sculpture et d'estampage.

Deux places de perfectionnement au tournage ouvertes par session

Tarifs selon les revenus.

Pour plus d'informations, contactez nous à : lessentiersdargile@gmail.com

Au plaisir de vous retrouver à l'atelier, 107 rue du Breuil 38710 Mens. Nous sommes ouverts les jeudis et samedis matin.

LÉNA ET NUMA

**LUNDI 10
LE REPAS D'ISABELLE**
VENEZ CUISINER AVEC ELLES ET EUX À MIXAGES DÈS 10H OU JUSTE POUR DÉJEUNER. ****

...ET TOUS LES AUTRES LUNDIS
SAUF PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES
REPAS PARTAGÉ
PRENEZ CE QUE VOUS AVEZ DANS VOTRE FRIGO ET ASSEYEZ-VOUS AUTOUR DE LA TABLE POUR UN REPAS À LA BONNE FRANQUETTE. À MIXAGES, DÈS 12H.

**TOUT MARS VERNISSAGE
JEUDI 13 MARS EXPOSITION DE PATCHWORK DE CATHERINE ROHART**
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 9H À 17H À MIXAGES

**MERCREDI 5 MARS
16H30 - 18H30
SALLE DES SAGNES À MENS
ATELIER JONGLAGE
PARENT / GRAND-PARENT/ENFANT**
PRATIQUE DU DIABOLO, JONGLERIE, OBJETS VOLANTS ET MANIPULATION D'OBJETS EN GÉNÉRAL AVEC JULIEN DU CIRQUE À ROULETTES.
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL DE 2 À 6 €
INSCRIPTION INDISPENSABLE

**SAMEDI 29 MARS
10H - 12H
MIXAGES MENS
ATELIER CARNAVAL
PARENT/GRAND-PARENT/ENFANT**
PRÉPARATION D'UNE STRUCTURE COLLECTIVE (UNE PIEUVRE) POUR LE CARNAVAL DU 9 AVRIL À CLELLES AVEC MARINE DE LA CIE ESQUI-MOT.
GRATUIT - INSCRIPTION INDISPENSABLE

153 rue Docteur Senebier - 04 76 34 27 02 - accueil.mixages@cdctrieves.fr - www.cc-trieves.fr



RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE
Trièves

BIBLIOTHÈQUE DE MENS

HORAIRES D'OUVERTURE

- LUNDI > 16h-19h
- MERCREDI > 9h-12h30 / 14h-18h
- JEUDI > 16h-19h
- SAMEDI > 9h-12h30

Tél. : 04 76 34 60 33
mediatheque.mens@cdctrieves.fr
www.cdctrieves.fr

CINÉMA À L'AMPHITHÉÂTRE DU COLLÈGE ENTRÉE PAR LE PARC DU CROCODILE À 18H30

Dimanche 9 mars :

«Jouer avec le feu» 1h58, drame de Delphine Coulin
Avec Vincent Lindon, Benjamin Voisin

Pierre élève seul ses deux fils. Louis, le cadet, réussit ses études et avance facilement dans la vie. Fus, l'aîné, part à la dérive. Fasciné par la violence et les rapports de force, il se rapproche de groupes d'extrême-droite, à l'opposé des valeurs de son père. Pierre assiste impuissant à l'emprise de ces fréquentations sur son fils. Peu à peu, l'amour cède place à l'incompréhension...



Prochaine Séance le dimanche 23 mars

Pour tout renseignement, consulter le site www.ecranvagabond.com

Organisé par Prochaine Sortie et l'Ecran Vagabond du Trièves
Plein tarif : 4,50€

Tarif réduit (enfant et abonnement) : 3,50€ / Abonnement : 7€
prochainesortie.mens@gmail.com

STAGE : LE BANC À PLANER VENDREDI 21 ET VENDREDI 28 MARS

- ➔ Découverte, apprentissage et utilisation du banc à planer, des planes
- ➔ Fabrication de son banc à planer

Le banc à planer, ou « banc d'ane », est un moyen de tenue de pièces de bois pour les raboter avec une plane.

Cet outil était utilisé dans nos campagnes pour travailler le bois, faire des manches d'outils, faire des chaises, entretenir les charrettes et tout un tas de choses de la ferme ou de la maison.

Refaire et utiliser cet outil, c'est le garder dans notre patrimoine, le faire connaître et profiter d'un outil qui ne consomme pas d'énergie électrique. Outil ludique, plaisant et utile.

30€/jour + adhésion prix libre et conscient

Contact et inscription : stagecopo@emailasso.net

10h - 17h, Bombyx, Mens



ASSOCIATION RABOT COPEAU

VENEZ JOUER GRATUITEMENT AVEC LES DÉS CALÉS !

L'association Les Dés calés propose ce mois-ci différents temps pour jouer. Tout se passe à l'espace culturel et tout est gratuit.

- ➔ Les 1^{er}, 15 et 29 mars, soit un samedi sur deux, joueurs et joueuses de Tarot se retrouvent de 15h à 18h.

- ➔ Dimanche 16 mars, pour toute la famille, après-midi jeux et goûter, de 14h à 18h.

- ➔ Vendredi 21 mars à partir de 18h30, soirée jeux pour les joueurs et joueuses de plus de 15 ans. La ludothèque met son stock de jeux à disposition, mais chacun.e peut aussi en apporter à faire découvrir.

Mais encore... La ludothèque sera ouverte les mardis 11, 18 et 25 mars, de 16h30 à 18h. Pour jouer, pour découvrir des jeux en tout genre et pour tout âge et pour en emprunter (1€ par jeu emprunté).
contact : ludotheque.trieves@gresille.org



Venez en famille rencontrer d'autres parents et enfants (0 à 6 ans) pour partager des moments d'échanges, d'activités ou de jeux. (Ateliers parents-enfants)

- ➔ MERCREDIS 12 et 26 Temps de jeux et d'échanges à Mixages
- ➔ MERCREDI 19 Animal Imaginaire du carnaval : animé par Marine Communier, marionnettiste. Fabrication d'un animal géant issu d'un livre. Il sera manipulé lors du défilé du 9 avril à Clelles.

À Mixages, Mens, accueil à partir de 9h30, atelier de 10h à 11h (sur inscription).

Contact : tdparents@laposte.net / 07 56 13 64 34

www.tempsdparents.org

PRESERVONS ET INNOVONS

Jean-Louis GOUTEL, Véronique MENVIELLE-CHABERT, Bernard CHEVALIER.



Retour sur le conseil municipal du 21 janvier 2025

Deux projets de délibérations portaient sur la création de deux emplois permanents, l'un sur

l'animation du tiers lieu, l'autre pour un poste d'assistant administratif.

Nous rappelons qu'il nous est régulièrement proposé la création de postes, dont dernièrement en décembre 2024, un poste permanent pour accroissement d'activité que nous n'avons pas validé mais qui a été voté par la liste majoritaire. Cette fois encore, nous avons voté contre la création de ces postes permanents pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, avant toute création de poste permanent, nous renouvelons, une fois de plus, notre demande d'avoir une visibilité sur le budget 2025 dans un contexte national où on peut avoir des interrogations sur le financement des collectivités. Si des besoins à court terme existent, nous faisons la demande de rester sur des postes à durée déterminée afin de ne pas impacter les marges de manœuvres pour l'avenir. A ce jour la mairie emploie 15 personnes 7 emplois aux services administratifs et 8 emplois aux services techniques. Pour rappel, la précédente mandature comptait 10 emplois. Deux emplois ont été créés un pour petite ville demain (emploi subventionné) et un pour le tiers lieu. Un pour remplacement d'employé malade. Deux emplois supplémentaires, un administratif et un technique ont été ainsi créés. Il est essentiel, à nos yeux, de prioriser l'argent public sur des problématiques structurantes comme le logement, l'environnement, l'aménagement.

Plus directement : concernant le poste assistant administratif, les débats engagés sur la reprise de la compétence eau et assainissement peuvent significativement impacter les besoins de la commune.

Concernant le poste pour l'animation du tiers lieu, nous rappelons qu'à ce jour, le projet n'est pas complètement finalisé. Le projet initial, qui a fait l'objet d'un débat au conseil municipal de septembre, prévoyait que les 2/3 de l'espace seraient occupés par la médiathèque. Cet équipement est porté et géré en autonomie par la communauté de communes du Trièves (CDCT). Après échanges avec la commune et au sein de ses instances, les élus de la CDC ont acté le doublement de la surface de la future médiathèque par rapport à l'existante, ce qui représente un tiers des surfaces du futur tiers lieu. Ceci devrait faciliter le maintien de salles pour les nombreuses activités aujourd'hui hébergées par l'espace culturel. C'est, désormais, au bureau d'étude engagé pour la maîtrise d'œuvre de réaliser la proposition finale sur l'usage et l'économie

du futur équipement. **Ce n'est qu'ensuite que les éventuels besoins en personnel saisonnier ou permanent pourront être déterminés.**

Une délibération proposait la création d'une commission de « délégation de service public » (DSP) car le camping et l'auberge seront gérés, à compter de 2026, dans ce cadre.

Nous rappelons que nous étions défavorables à ces évolutions qui concernent des activités commerciales où l'on n'identifie pas clairement qu'elle est la mission de service public et qui entraînent des charges plus importantes pour la commune. Cependant nous avons demandé à être représenté à cette commission pour apporter notre point de vue dans un esprit toujours constructif et nous avons accepté la proposition du maire Pierre Suzzarini de participer à la commission DSP, qui nous permet d'avoir un titulaire et un suppléant.

Retour sur l'article du TUM 279 de décembre 2024 qui traite du bilan 2024 et des perspectives du Commerce et du Tourisme.

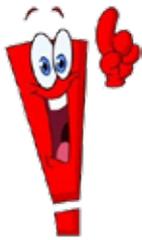
Il est indiqué dans cet article que, depuis 10 ans, il y avait eu un manque de suivi et d'entretien sur l'auberge de Mens. Nous étions membres de l'équipe de Bernard Coquet et nous tenons à corriger cette information qui ne reflète pas la réalité des faits.

Il faut rappeler tout d'abord qu'une partie des investissements incombait au gérant, propriétaire du fonds de commerce, ce qui n'est plus le cas actuellement. Par ailleurs, la commune, en tant que propriétaire des murs, a régulièrement réalisé des travaux importants pour satisfaire aux normes de sécurité et pour assurer le fonctionnement et la modernisation normale l'établissement. Les procès-verbaux des conseils municipaux et les documents comptables peuvent en attester.

Sans être exhaustif on peut citer :

- électricité dans toute la partie hôtel et restauration .
- aménagement du sous-sol : le sol, les aérations et le cabinet de toilette par rapport à l'installation de la buanderie ,
- porte d'entrée de l'hôtel remplacée par des portes coulissantes conformes,
- aménagement au rez-de-chaussée d'une chambre ainsi que d'un cabinet de toilette accessible aux personnes à mobilité réduite
- Aménagement de la cuisine et de salles d'eau de certaines chambres .

D'autres travaux ont été faits également dans les logements attenants à l'Auberge dont certains réseaux étaient communs avec ceux de l'Auberge. Ces éléments d'informations factuels permettent de corriger des informations qui peuvent être propices à des jugements désobligeants pour le mandat précédent.



Toutes les remarques et tous les points de vue* trouveront place sur cette page et contribueront à l'amélioration de notre cadre de vie commun.

* De 150 à 200 mots
1500 caractères maximum (espaces compris) ; non diffamatoires, signés et un minimum argumentés. Tout refus de publication sera signalé et justifié.

NON À LA RÉVISION DU PLU

Le 13 juillet dernier le maire avait prévenu : il faut que cette révision soit terminée avant les élections municipales et ce sera un exploit.

Le TUM de Février tente une justification. Mais avec une affirmation fautive : « Il faut réviser le PLU parce qu'il faut modifier le SPR ». **C'est faux, et c'est le maire qui l'impose de sa propre volonté sans aucune urgence.**

De toute façon pour changer le PLU **il faut d'abord se doter d'un PADD**, ensemble de principes d'orientation et de règles qui constituera l'encadrement du document. Autrement dit il faut écrire et justifier l'esprit général du projet, en arrêter les axes directeurs, disposer d'un plan et d'une méthode qui permettent d'engager le travail. Mais, après seulement, on peut entrer dans l'opérationnel c'est-à-dire construire le PLU. **Or ce PADD n'existe pas.** Pourquoi ? Y a-t-il des objectifs cachés, à dévoiler au dernier moment ? Ou bien on ne sait pas trop ce qu'on veut faire ? Commencer par la fin : c'est bizarre et ça interroge.

De quoi être inquiet quand on lit dans les éditoriaux du maire **qu'il manque encore le SCOT de la Région, autre document essentiel** lequel doit à court terme encadrer les futurs PADD et PLU du Trièves qui seront à redéfinir. Réviser le PLU maintenant, c'est en refaire obligatoirement un autre dans deux ou trois ans. Deux PLU en quelques années ! C'est effectivement un autre exploit... mais le contribuable restera le même. Dans le domaine du logement neuf, on parle d'une adaptation encore vague de Pré Colombon : une modification simple suffirait, tout le reste des règles à suivre est contenu dans le PLU actuel. Mais alors que

veut y faire le Maire ? Une innovation sociale dans un habitat révolutionnaire... qui n'a pas pu se faire au camping ?

On parle d'habitat existant et on invoque l'aide d'un établissement public foncier pour conduire l'action de réhabilitation des logements, mais c'est la Communauté de Communes qui peut seule en décider. Et ça n'est pas acquis !

Je pourrais continuer longtemps. Combien d'alertes ont été lancées par la minorité du Conseil municipal et lors de la seule vraie grande réunion publique organisée en présence du Maire et de l'adjoint à l'urbanisme par l'association BveT¹... Aveuglement, entêtement des uns, idéologie des autres ... ?

Tout cela ressemble au mieux à un bricolage couteux, au pire à une confusion inquiétante et grosse de difficultés et de tensions sociales.

Non la révision du PLU est inutile actuellement

BERNARD COQUET

1. Pour rappel, la municipalité a organisé deux réunions publiques, sous forme d'ateliers participatifs, toutes deux sur le PLU, les 13 juin et 4 novembre derniers (NDLR)

ERRA "TUM" :

Dans le TUM n°281 du mois de février, nous avons indiqué un numéro de téléphone erroné pour Jehanne Rutten, psychologue.

Vous pourrez la joindre au 07 87 20 64 02.

Nous lui adressons nos excuses pour cette erreur.

LE COMITÉ DE RÉDACTION DU TUM

Mairie de Mens : 04 76 34 61 21

secretariat@mens.fr

<http://www.mairie-de-mens.fr>

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h

Déchetterie : lundi, mercredi, samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15

Médecins : 04 76 34 65 74

Infirmières : 04 76 34 61 59

Kinés :

Maison de santé : 04 12.05.58.20

Pascaline Péchoux : 06 18 05 39 91

Diététicienne - Naturopathe :

Charlotte Grangier : 06 58 03 24 19

Pharmacie : 04 76 34 61 24

Psychomotriciennes :

Anne-Laure Daguzé : 06 72 35 22 30

Lison Moeglé 06 02 13 66 36

Ergothérapeute :

Anna Laheurte : 06 49 61 76 53

Orthophonistes :

Adeline Charlat : 07 69 42 25 42

Manon Joubert : 06 41 98 53 03

Gentiane Vernay : 06 95 69 61 14

Ostéopathe :

Olivier Pugniet : 06 72 79 12 73

Psychologues :

Jehanne Rutten : 07 87 20 64 02

Marianne Simond : 04 76 34 49 79

Joëlle Vanel : 06 79 41 95 57

SIAD : 04 76 34 67 83

ADMR : 04 76 34 66 67

EHPAD : 04 76 34 80 00

Relais petite enfance : 06 79 24 97 18

P'titous du trièves : 04 76 34 86 98

École maternelle : 04 76 34 60 44

École élémentaire : 04 76 34 60 86

Collège : 04 76 34 62 02

Maison du département

France services : 04 80 34 85 00

Communauté de communes :

04 76 34 67 66

Office tourisme : 04 82 62 63 5

Décès :

L'équipe municipale adresse ses condoléances aux familles et proches.

M^{me} GARNIER Jeanine épouse JOUBERT décédée le 26 janvier 2025

M^{me} ROSSET Lydia épouse MICHALLET décédée le 26 janvier 2025

M^{me} QUEYRON Magdeleine épouse DUPUIS décédée le 2 février 2025

M^{me} BERIER Marie-Anne veuve BÉRARD décédée le 5 février 2025

M^{me} GALVAIN Odette veuve BARBE décédée le 11 février 2025

M. VACHIER Maurice décédé le 17 février 2025

Naissances :

Léone BOUYER née le 23 janvier 2025

Permanences à la Mairie sans RDV

- Tous les samedis
9H30 à 11H30

Conseil Municipal

- Le 18 mars à 18h30

UN TEMPS D'ÉCHANGE
avec les habitant-e-s
à chaque conseil municipal

*Portrait Henri Arthaud
Un homme de coeur*

« Il fait partie des gens que l'on n'oublie pas. »

Ainsi s'exprime Serge Reynaud, artisan d'art (certains le connaissent bien pour les ailes volantes qu'il invente, sur les pas de Léonard de Vinci), à propos d'Henri Arthaud. Celui-ci les avait accueillis à Mens, lui et sa femme Claudia, à la fin des années 70. Depuis, une relation d'amitié s'était nouée : « Henri était curieux de tout, notamment dans le domaine scientifique, et nous avions de nombreux échanges ». Électricien de formation, Henri Arthaud n'a pas hésité à retourner sur les bancs de l'université pour répondre à son envie d'apprendre : « Il était d'une grande ouverture d'esprit, toujours intéressé par les idées nouvelles et les découvertes, amateur de voyages et de rencontres », confie sa femme Elisabeth.

Il partage d'ailleurs avec elle sa passion des plantes, qu'il dessine, cueille, fait sécher et transforme en tisanes, édite des fiches sur leurs vertus côté santé, connaissances qu'il transmet volontiers...

Henri, enfant de Mens, est aussi reconnu pour ses différents engagements au sein du village. En tant qu'élu, il fit deux mandats, dans les équipes de Pierre Rolland (1977-1983) puis de Marc Simond (1983- 1989), dont il fut le premier adjoint.

Toujours passionné par l'histoire et le patrimoine de Mens, il fut un guide très apprécié pour la qualité des visites qu'il animait, nourries d'anecdotes, s'est impliqué dans le Fonds documentaire triévois, s'est intéressé au mystère des souterrains sous le village (voir TUM de février)...

Profondément croyant, attentif aux autres, toujours à l'écoute, il fit preuve du même sens du service au sein de la paroisse catholique ou de l'AEP (association d'éducation populaire), s'investissant notamment dans la rénovation et l'entretien de la salle du Pont, Bd Édouard Arnaud.

Son métier d'électricien, exercé avec son frère Michel pendant près de quarante ans, « fut une belle aventure », au dire de ce dernier : quelle maison de Mens n'a pas eu sa visite un jour ou l'autre ?

Si ses dernières années furent difficiles à vivre, du fait de son cancer, toutes les personnes qui l'ont rencontré ont été impressionnées par son courage et sa force mentale, son sourire toujours présent, son intérêt porté aux autres, jusqu'au bout.



RÉMY BACHER

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES ARTICLES POUR LE TUM DE AVRIL : 12/03/25. MERCI DE BIEN RESPECTER CETTE DATE !

ÉCRIRE À : secretariat@mens.fr